

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/12/2012

Réception par le Prefet : 11/12/2012

Publication : 13/12/2012



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG-2012-6-7-1

Séance du mercredi 5 décembre 2012

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES - BUDGET PRIMITIF 2013

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'inscrire pour les Archives départementales les crédits suivants :

En investissement : une autorisation de programme et des crédits de paiement de 50000 euros

En fonctionnement : 58 000 euros

Les recettes prévisionnelles des archives pour 2013 se montent à 1000 euros.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions